

## CHECK LIST À UTILISER PAR LES INTERVENANTS LORS D'UNE RÉORIENTATION (ARTICLE 102, §3)

**Entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 15 février de l'année académique en cours :**

### SI JE SUIS ÉTUDIANT-E DE 1<sup>RE</sup> ANNÉE DE 1<sup>ER</sup> CYCLE :

1. Je demande à me réorienter via le formulaire de réorientation que je complète et transmets à l'université/haute école/école supérieure des arts vers laquelle je souhaite me réorienter;
2. Ma demande de réorientation doit être motivée ([cf. formulaire](#)) et est soumise à l'accord du jury du cycle d'études vers lequel je souhaite me réorienter;
3. J'ai payé ou je m'engage à payer pour le 1<sup>er</sup> février au plus tard l'entièreté de mes droits d'inscription auprès de l'université/haute école/ école supérieure des arts d'origine (sauf si j'ai sollicité une allocation d'études de la Fédération Wallonie-Bruxelles);
4. Je fournis à l'université/haute école/école supérieure des arts d'accueil un nouveau dossier complet d'inscription, comprenant notamment mon titre d'accès à l'enseignement supérieur, un document de mon établissement d'origine attestant l'absence de dette envers lui ou une preuve de demande d'allocation d'études, mon parcours académique sur les 5 années d'études précédentes, le cas échéant (si je me réoriente après les épreuves de janvier) un relevé de notes de l'établissement d'origine;
5. Tant que ma demande n'est pas acceptée, je suis tenu de passer ma session d'examen de janvier dans mon établissement d'origine;
6. Si ma demande est refusée, je dispose d'un droit de recours.

### SI JE SUIS L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL :

1. Je réceptionne le formulaire de demande de réorientation;
2. J'approuve ou refuse la réorientation de l'étudiant.e dans un délai raisonnable sur la base de son dossier d'inscription et de l'avis du jury;
3. J'informe l'établissement d'origine que la demande de réorientation de l'étudiant.e est acceptée ou refusée, avec copie du formulaire de réorientation;
4. Je ne peux pas réclamer de droits d'inscription.
5. Je présente cet.te étudiant.e au financement à raison de 50% conformément au décret du 11 avril 2014.

### SI JE SUIS L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE :

1. Après réception du formulaire transmis par l'établissement d'accueil, je présente cet.te étudiant.e au financement à raison de 50% conformément au décret du 11 avril 2014.